Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-80-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 80**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Approbation des Procès-Verbaux		

Monsieur le Président du C.C.A.S. demande aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration de la séance du lundi 28 septembre 2026.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-81-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 81**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Approbation des Décisions Municipales		

Monsieur le Président du C.C.A.S. demande aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir approuver les décisions municipales suivantes :

40	COMMISSION PERMANENTE 7
41	MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES PETITE ENFANCE ET CENTRE SOCIAL A CPTER DU 01/10/2026 - INTEGRATION D'UN TPE
42	CONVENTION AVEC MME LACATUS SONIA POUR DES SEANCES DE GYM POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
43	CONVENTION AVEC MME BLANCHEZ, MEDECIN REFERENT PETITE ENFANCE, 2026-2027
44	JUMEAUX 33
45	CONVENTION AVEC AMALOU POUR DU SOUTIEN SCOLAIRE - PRE - 11+12/2026
46	CONVENTION AVEC ELIES POUR DE LA MEDIATION ANIMALE - PRE - 2026-2027
47	CONVENTION AVEC LES DEBATTEURS POUR DE L'EXPRESSION ORALE - PRE - 2026-2027

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ces décisions municipales.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-82-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2026/ 82
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Budget annexe de la réussite éducative 2026 : décision modificative n° 1virement de crédits du chapitre 012 au chapitre 011		

Considérant la possibilité de mettre en place de nouvelles actions pour le 4ème trimestre 2026 dans le cadre du programme de REUSSITE EDUCATIVE 2026 au vu des crédits restants disponibles au chapitre 012 « charges de personnel »,

Considérant qu'il convient donc d'ajuster les prévisions budgétaires 2026 en procédant à un virement de 1 600 € du chapitre 012 « charges de personnel » au chapitre 011 « charges à caractère général »,

SUR QUOI :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide de procéder aux ajustements de crédits suivants :

CHAPITRE	COMPTES	MONTANT VIREMENT
012	Compte **64131** « rémunérations du personnel non titulaire »	**1 600 €**
011	Compte **611** « contrats de prestations de services »	**+ 1 600 €**

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261022-83-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 83**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Actualisation du tableau des effectifs		

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu les délibérations n°2025/89, 2025/90, 2025/91 et 2025/92 du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 portant création des emplois des services Administration Générale, Accueil Social, Orientation et Insertion, Autonomie à Domicile et Petite Enfance ;
Vu les délibérations n°2025/104 et 2025/105 du Conseil d'administration du 21 octobre 2025 portant création des emplois des services Cohésion sociale et Programme de Réussite Educative ;
Vu la délibération n°2025/130 du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 portant création des emplois du Centre social ;
Vu la délibération n°2026/54 du Conseil d'administration du 7 juillet 2026 portant modification des emplois du service Petite enfance ;

Afin de disposer d'un document de référence unique regroupant l'ensemble des emplois permanents du CCAS et tenant compte des évolutions intervenues depuis les précédentes délibérations, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le tableau des effectifs actualisé, annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le tableau des effectifs actualisé.

ARTICLE 2 : Prévoir les crédits correspondants au budget du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-84-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	**2026/ 84**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre	
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS	
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS	
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.	
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE	
Date de convocation : 16 octobre 2026	
OBJET : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents du C.C.A.S	

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-13 ;
Vu le tableau des effectifs du C.C.A.S ;

Afin d'assurer la continuité du service public, le C.C.A.S est amené à recruter ponctuellement des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics momentanément indisponibles.
Dans un souci de sécurisation juridique des procédures de recrutement et afin de tenir compte des observations récentes du contrôle de légalité relatives au recours aux agents contractuels de remplacement, il est proposé au Conseil d'administration de définir le cadre applicable à ces recrutements, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.
La présente délibération a ainsi pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs du C.C.A.S pourront être temporairement pourvus par des agents contractuels afin d'assurer le remplacement d'agents absents.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, y compris en cas d'indisponibilité temporaire des agents permanents ;

Considérant que, conformément à l'article L332-13 du code général de la fonction publique, en cas d'indisponibilité temporaire de l'agent recruté sur un emploi permanent et afin d'assurer la continuité du service public, un agent contractuel de remplacement pourra être recruté sur le grade occupé par l'agent momentanément indisponible, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire de son grade, ou les échelles indiciaires du cadre d'emplois si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée ;

SUR QUOI ;

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE 1 : D'autoriser le recrutement d'agents contractuels afin de pourvoir les emplois permanents existants et pourvus au tableau des effectifs par des agents momentanément indisponibles ;

ARTICLE 2 : De dire que ces emplois pourront, en cas d'indisponibilité momentanée de l'agent occupant, être pourvus par un agent contractuel de remplacement selon les dispositions de l'article L332-13 et les modalités précitées ;

ARTICLE 3 : De prévoir les crédits correspondants au budget du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-85-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	**2026/ 85**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre	
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS	
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS	
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.	
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE	
Date de convocation : 16 octobre 2026	
OBJET : Convention de prêt avec la CAF	

Vu nos actions collectives de prévention et d'éducation budgétaire, le service ASOI propose une convention de prêt temporaire avec la Caisse d'Allocation Familiales par l'intermédiaire de leur Espace Famille.

Les kits seront utilisés dans le cadre d'une action collective à destination des personnes hébergées sur le dispositif ALT. Le prêt n'engage aucune dépense de la part de la collectivité.

Article 1 Objectif de la convention
La présente convention définit les conditions de prêt (gratuit) et d'utilisation desoutils pédagogiques entre l'Espace Famille CAF et la structure bénéficiaire

Article 2 Outils pédagogiques empruntés
Kit Logement et Kit Budget

Article 3 Durée du prêt
Entre le 1er décembre et le 22 décembre 2026

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-86-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 86**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Service Maintien à Domicile : Vote du Budget prévisionnel 2027		

Il est proposé à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Budget prévisionnel 2026 du Service Maintien à Domicile.

DEPENSES	
Reprise de l'exercice N-2	188 014.63 €
Groupe I	38 500.00 €
Groupe II	1 979 985.37 €
Groupe III	65 900.00 €
TOTAL	2 272 400.00 €

RECETTES :	
Groupe I	1 799 400.00 €
Groupe II	19 985.37 €
Groupe III	265 000.00 €
Reprise exercice n-2	188 014.63 €
TOTAL	2 272 400.00 €

Après une étude groupe par groupe, ce budget, s'équilibre à la somme de :
2 272 400 €

Taux horaire : 34.30 €

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-87-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 87**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Horizon 33		

Vu :
Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
La volonté du CCAS de renforcer ses actions d'animation, de prévention et de maintien de l'autonomie en direction des seniors ;
La convention de partenariat signée entre l'association Horizon 33, œuvrant au sein de l'EHPAD Gardères, et le service Autonomie du CCAS de Talence.

Considérant :
Que l'association Horizon 33 développe des actions d'animation et de soutien au bénéfice des résidents de l'EHPAD Gardères ;
Que le service Autonomie du CCAS propose des activités et ateliers visant à favoriser le lien social, le bien-être et l'autonomie des seniors talençais ;
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 : attribuer une subvention de 500 euros à l'association Horizon 33

Article 2 : De prévoir les crédits correspondants au budget du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263305104-20261020-88-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 20 octobre 2026	Talence CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	**2026/ 88**
L'an deux mille vingt six et le vingt octobre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, , Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Anna CLEMENT, Badia BELHERROUS, Dominique PEIRO Aminata POUYE, Jacqueline PATARY, Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY, Jacqueline CHADEBOST Salem ERCHOUK, Jean KOMOROWSKI Sophie CHEVERAUX Stéphanie DESIRE		
Date de convocation : 16 octobre 2026		
OBJET : Adhésion à l'association MONALISA France et signature de la charte nationale		

Considérant que la lutte contre l'isolement social des personnes âgées est un enjeu majeur de santé publique et de cohésion sociale et constitue l'un des axes prioritaires de l'adaptation de la société au vieillissement.

Considérant que la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (MONALISA) rassemble depuis 2014 les acteurs (associations, collectivités, caisses de retraite) qui font cause commune pour lutter contre la solitude des personnes âgées.

Considérant que le CCAS de Talence est déjà engagé dans cette dynamique à travers la signature de la charte des équipes citoyennes, mais qu'il ne dispose pas encore du statut de membre adhérent à l'association nationale MONALISA France.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Décide l'adhésion à titre gratuit du CCAS de Talence à l'association MONALISA France.

Autorise Monsieur le Président du CCAS à signer la charte nationale MONALISA ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette adhésion.

Adopté à l'unanimité	**François JESTIN** **Vice-Président du CCAS**	**Henri LEPERS** **Secrétaire de séance**